



---

# La Facture Electronique Fournisseurs

## Réglementation et Opportunités

### LES 20 MINUTES DE L'E-CHAT

#### acxias l'expert e-achats

Session du 4 avril 2016 – compte-rendu

---

**Dans le domaine de la digitalisation et de l'automatisation du processus procure to pay (de l'approvisionnement au règlement), la dématérialisation des factures fournisseurs présente des avantages importants, notamment en réduisant les coûts de gestion et les délais de traitement, et en facilitant la mise en conformité des factures.**

Afin d'offrir aux entreprises un aperçu de l'évolution de la réglementation et des opportunités relatives à la dématérialisation des factures fournisseurs, la session d'avril des « 20 minutes de l'e-achat » était consacrée aux enjeux de ce projet qui devient incontournable.

Bien que le traitement des factures fournisseurs soit surtout du ressort de la comptabilité fournisseurs, les achats ont un rôle clé à jouer dans ce domaine, dans le but d'accroître globalement la performance du processus procure-to-pay et la contribution des fournisseurs à cette performance.

L'enjeu est d'autant plus important que, après l'obligation progressive d'e-facturation pour les fournisseurs du secteur public, la réglementation française va également imposer aux donneurs d'ordre d'être en mesure d'accepter les factures au format électronique (amendement à la Loi Macron). Cela, selon le même calendrier : à partir de 2017 pour les grandes entreprises, 2018 pour les ETI et 2019 pour les PME.

Au-delà du respect de cette contrainte légale, le chantier vise différents objectifs : réduction des coûts de gestion (de 25 à 50 % en moyenne, selon la maturité achats de l'entreprise et le niveau d'informatisation de la



fonction), accélération des traitements, augmentation des gains achats (négociation d'escomptes, contrôle de conformité, etc.), diminution des litiges et des charges associées. « Sans oublier une fluidification de la relation avec les fournisseurs et une plus grande transparence, ou encore une meilleure maîtrise des enjeux environnementaux », complète Bertrand Gabriel, directeur général d'acxias.

La finalité globale de l'e-facturation apparaît relativement simple : supprimer toute intervention humaine, sur le périmètre le plus large possible – de la réception jusqu'à l'archivage –, pour le plus grand nombre de factures.

Et en assurant la conformité contractuelle (conformité de la facture avec la commande et avec le contrat), règlementaire et fiscale.

Pour cela, plusieurs schémas de fonctionnement existent, selon le mode de transmission, d'une part, le type d'archivage, d'autre part. Avec une question clé : quel est le format de l'original de la facture qui devra être présenté en cas de contrôle fiscal ? « Si l'original reste le papier, les échanges informatisés de données de facture entre les partenaires et leur gestion n'entrent pas dans un cadre fiscal et dès lors ne sont pas réglementés », indique Bertrand Gabriel. « En revanche, si l'original de la facture est électronique, des règles spécifiques imposées par le droit fiscal sont à prendre en compte afin de sécuriser les déclarations fiscales des partenaires ».

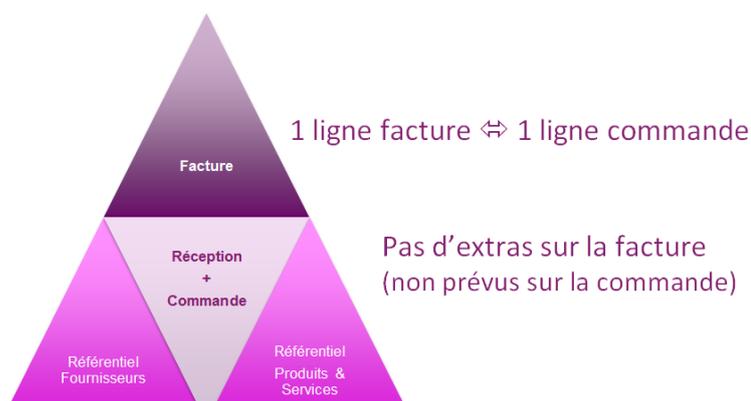
Pour déployer la facture électronique, trois options sont envisageables. Premièrement, le recours à la signature électronique « avancée » permettant de garantir authenticité (émetteur), intégrité et lisibilité du contenu.

Deuxième option, la transmission d'un message structuré (type EDI ou XML) pouvant être traité automatiquement et de manière univoque, avec une conservation dans la

forme et le contenu originaux, et l'échange et l'archivage de documents de « contrôle ».

Enfin, l'utilisation de « toute autre solution technique », dès lors que des contrôles documentés et permanents permettent d'établir une « piste d'audit fiable » entre la facture émise ou reçue et la livraison de biens ou prestation de services qui en est le fondement.

En termes de résultats, acxias considère que les apports de l'e-facturation dépendent de la qualité des processus amont, de la conformité de la solution avec les exigences des pays



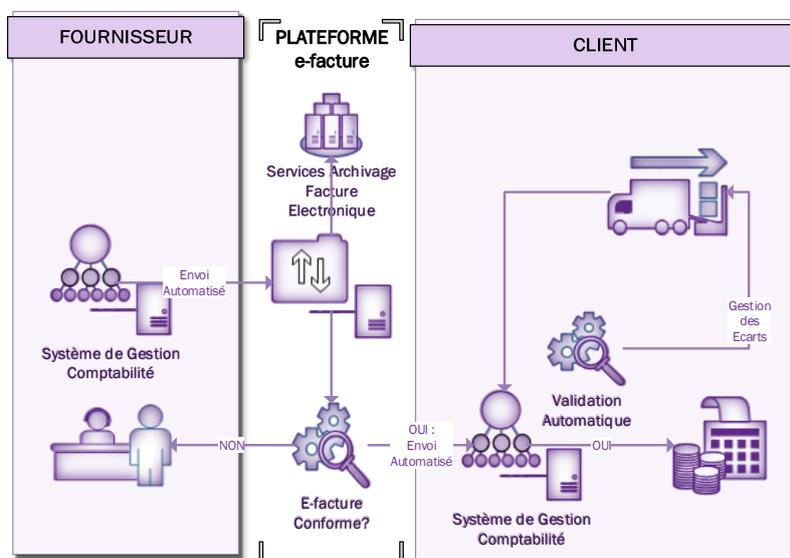
*La facture électronique doit reposer sur des bases solides*

concernés et du rejet

automatique, en amont de leur réception par le client, des factures non-conformes.

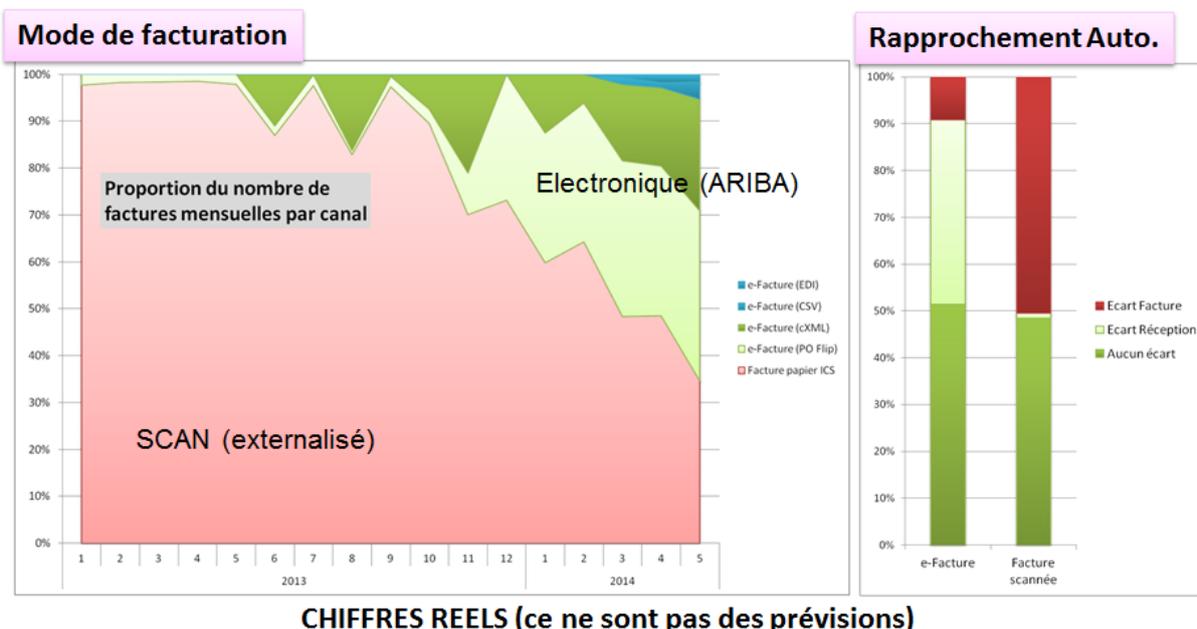
« L'intégration avec le ou les ERP de l'entreprise est également cruciale », ajoute Bertrand Gabriel, qui insiste aussi sur le fait que « le ROI est directement lié à la vitesse de déploiement chez les fournisseurs ».

Si la plupart des outils procure-to-pay intègrent la facturation électronique, parfois en s'appuyant sur des partenaires, le cabinet recommande de privilégier les plateformes utilisées par le plus grand nombre et basées sur des standards.



A ce titre, les « Business networks » (plates-formes d'échanges achats-fournisseurs) apportent des avantages supplémentaires. Parmi elles, les réseaux de SAP Ariba, Hubwoo-Perfect Commerce, Basware, OB10, Cegedim et Tradeshift concentrent l'essentiel du marché.

Exemple des résultats obtenus dans le cadre d'un projet client acxias :



*Vous souhaitez en savoir plus ou vous appuyer sur notre expertise, contactez-nous : [info@acxias.com](mailto:info@acxias.com) ou +33 1 84 17 63 31*